

Formation à la justice restaurative : module 2 : animer des médiations restauratives

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ENAP
FTAIS Kathy
06.23.08.39.81
kathy.ftais@justice.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Prérequis obligatoire : Justifier de la participation au module 1 (M1) « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et/ou animé par l'IFJR ou au « module 1 France Victimes » après examen des candidatures, des motivations et entretien. Cela signifie donc être majeur(e). Être un(e) professionnel(le), amené(e) à recevoir un "public justice", victime ou infracteur. Par exemple : Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : * Futurs animateurs de mesures de justice restaurative, * Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative. * Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage. * Partenaires ou professionnels souhaitant intervenir dans le champ de la justice restaurative.

Prérequis pédagogiques :

Justifier de la participation au module 1 (M1) « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou au « module 1 France Victimes ».

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront capables de : - Préparer une médiation restaurative, - Animer une médiation restaurative conformément aux protocoles établis (approche relationnelle de la médiation), - Présenter ce dispositif aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

Contenu et modalités d'organisation

1ère séquence : Présentation de la formation •Accueil des stagiaires •Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle •Présentations des formateurs •Évaluation préalable des connaissances •Rappels sur l'approche relationnelle 2ème séquence : Mises en situation •Mise en situation autour des techniques à employer lors de la formation 3ème séquence : Jeux de rôles •Entretien de préparation 4ème séquence : Jeux de rôles •Entretien de préparation 5ème séquence : Jeux de rôles •Entretien de préparation 6ème séquence : Jeux de rôles •Entretien de préparation 7ème séquence : Jeux de rôles •Entretien de préparation 8ème séquence : Jeux de rôles •Entretien de préparation 9ème séquence : Jeux de rôles •Rencontre de médiation 10ème séquence : Bilan de la formation •Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires •Évaluation de la session par les stagiaires

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné
Commentaires sur la parcours personnalisable La session est d'une durée de 30h hebdomadaire organisée en totalité en présentiel (ou éventuellement en totalité en distanciel synchrone) du lundi (14h) au vendredi (12h).

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

A l'issue le/la stagiaire peut obtenir le certificat d'animateur de mesures de justice restaurative option médiations restauratives. Il/elle peut préparer ensuite le M2 option "animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00234533	du 11/10/2021 au 15/10/2021	Agen (47)	ENAP		Non éligible	FPC
00348287	du 27/03/2023 au 31/03/2023	Agen (47)	ENAP		Non éligible	FPC

00504881

du 09/12/2024 au
13/12/2024

Agen (47)

ENAP

Non
éligible



00598750

du 03/11/2025 au
07/11/2025

Agen (47)

ENAP

Non
éligible

